

# **RAPPORT D'ORIENTATIONS** **BUDGETAIRES 2017**

Le Débat d'orientations Budgétaires (DOB), prévu à l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des communes de plus de 3 500 habitants. Il doit se tenir dans un délai de deux mois précédant l'examen du Budget Primitif (BP) et son absence entacherait d'illégalité toute délibération relative à l'adoption du BP.

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe, est venue préciser que ce débat doit se tenir sur la base d'un rapport présentant les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette. Pour les communes de plus de 10 000 habitants, ce rapport comporte en plus la présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il décrit notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Il est également prévu que lorsqu'un site Internet de la commune existe, le rapport adressé au Conseil Municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires doit être mis en ligne. Ce rapport doit être transmis au préfet et au président de l'EPCI dont la commune est membre. Réciproquement, le ROB des EPCI doit être transmis obligatoirement aux communes membres.

Les objectifs de ce rapport sont multiples. Il permet d'informer sur la situation financière de la ville, de faire part des perspectives tant en termes de fonctionnement que d'investissement pour le budget primitif et de discuter des orientations stratégiques de l'action municipale qui préfigureront les priorités qui seront affichées dans le budget 2017.

Si le débat d'orientations budgétaires n'a pas en lui-même de caractère décisionnel, il doit néanmoins faire l'objet d'une délibération. Cette délibération a pour finalité de prendre acte de la tenue du débat et de permettre au représentant de l'État de s'assurer du respect de la légalité.

# I. CONTEXTE GENERAL

## A. Conjoncture économique

Dans la zone Euro, malgré une croissance encore assez faible (+ 1,7 % estimée pour 2016), l'activité demeure relativement bien orientée.

Cependant, le retour attendu de l'inflation en raison d'une remontée des prix du pétrole affecterait négativement la consommation privée.

Ceci s'ajoute aux incertitudes mondiales qui pourraient plus particulièrement affecter les investissements. En effet, 2017 s'annonce non dénuée de risques politiques. Les risques les plus importants sont à attendre au Royaume Uni (Brexit), en Espagne (gouvernement fragile), en Grèce (financement de la dette), au Portugal (difficultés fiscales), en France (primaires et élections présidentielles).

Le résultat de l'élection présidentielle aux États-Unis rajoute encore à ces incertitudes.

En France, la croissance devrait s'établir à 1,3 % en 2016, les prévisions pour 2017 anticipent sur un maintien à l'identique de cet indicateur.

## B. La loi de finances 2017

Un des objectifs principaux de la loi de finances pour 2017 est de ramener le déficit public à 2,7 % du PIB contre 3,3 % pour 2016. Pour y parvenir, les collectivités seront de nouveau mises à contribution.

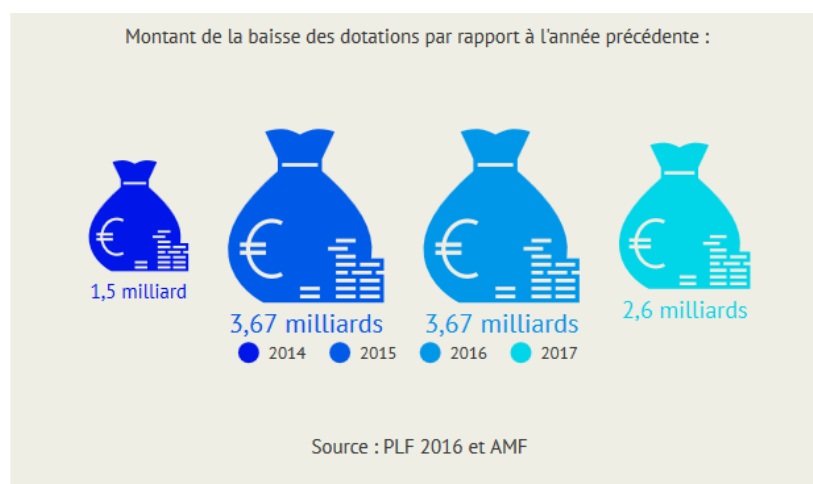
### 1. Baisse des dotations

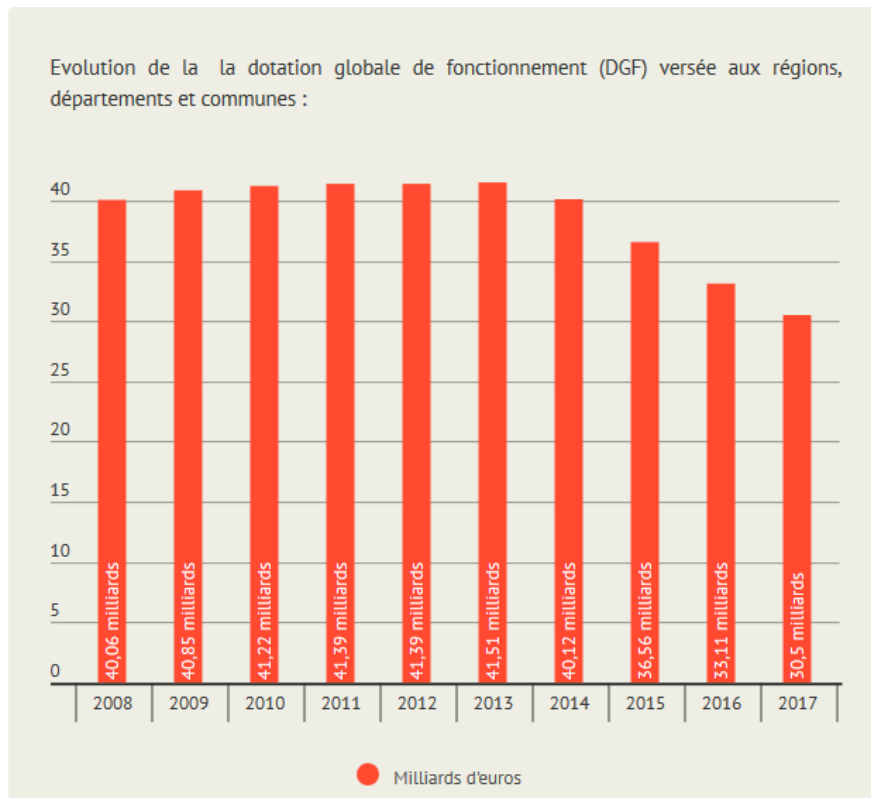
Pour la quatrième année consécutive, la politique de redressement des comptes de l'État va peser lourdement sur les finances des collectivités.

En effet, même réduite par rapport à celle de 2016, la baisse des dotations en direction des collectivités sera en 2017 de 2,6 milliards d'euros dont 57 % pèseront sur le bloc communal.

Par ailleurs, la DSU, attribuée jusqu'alors aux 3/4 des communes de 10 000 habitants et plus, sera désormais versée aux 2/3 de ces mêmes communes soit 668 au lieu de 751.

Enfin, l'écèlement de la dotation forfaitaire, utilisé par l'Etat pour assurer la péréquation verticale et limiter l'impact de la baisse de la DGF pour les communes les plus fragiles sera plafonné à 1 % des recettes réelles de fonctionnement de l'année précédente au lieu de 3 % de la dotation forfaitaire en 2016.





## 2. Soutien à l'investissement

Le Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL) est porté en 2017 à 1,2 milliard d'euros contre 1 milliard en 2016. Le FSIL constitue une contrepartie partielle à la baisse des dotations. Il permet à l'Etat de réorienter ses financements aux collectivités vers les investissements au détriment du fonctionnement.

## 3. Revalorisation des bases de la fiscalité locale

La revalorisation des bases de la fiscalité locale ne sera pour 2017 que de 0,4 %. Pour mémoire, cette dernière avait été de 1 % en 2016 et de 0,9 % en 2014 et 2015.

## II. SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE

(Rétrospective de 2012 à 2015 basée sur les chiffres des comptes administratifs de la ville de Cournon-d'Auvergne)

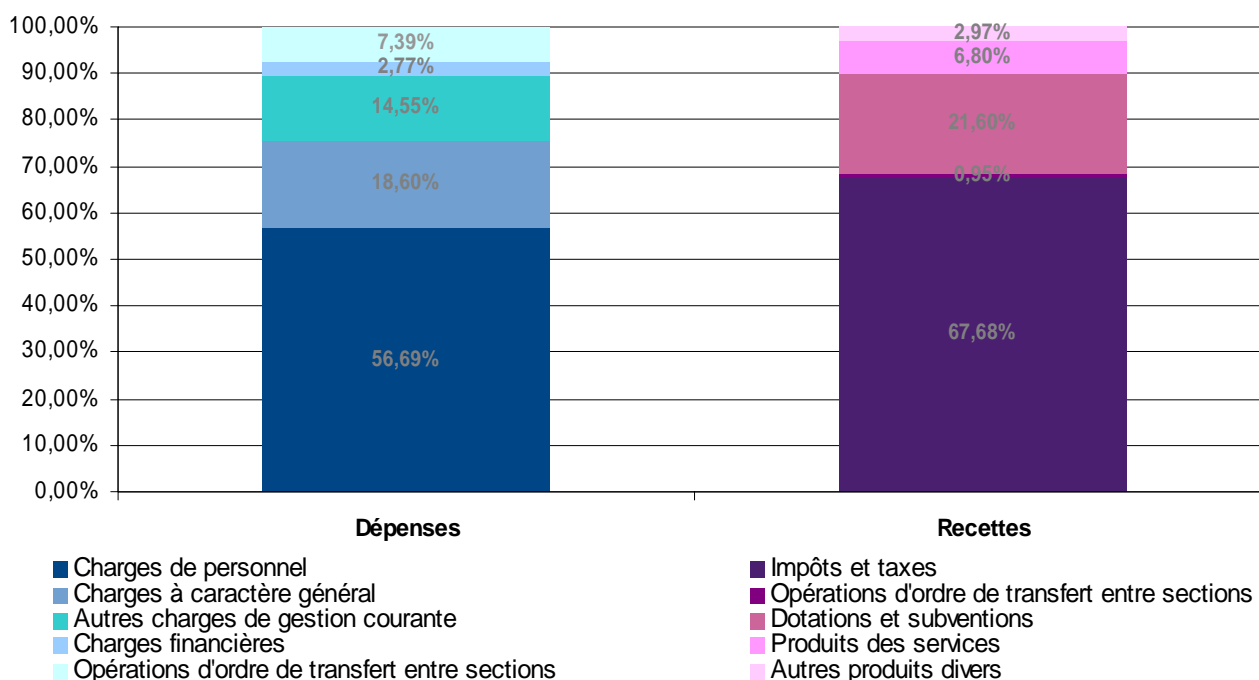
### A. Le fonctionnement

	2012	2013	2014	2015	% d'évolution annuelle	Variation 2012/2015
011 : charges à caractère général	4 320 729	4 569 055	4 660 876	4 772 138	+ 3,37 %	+ 10,45 %
012 : charges de personnel	13 182 825	13 824 428	14 341 089	14 490 999	+ 3,20 %	+ 9,92 %
014 : atténuation de produits	0	0	3 473	9 561		
65 : autres charges de gestion courante	3 301 784	3 552 050	3 700 003	3 651 870	+ 3,42 %	+ 10,60 %
<b>Total des dépenses de gestion (A)</b>	<b>20 805 338</b>	<b>21 945 533</b>	<b>22 705 442</b>	<b>22 924 568</b>	<b>+ 3,29 %</b>	<b>+ 10,19 %</b>
66 : charges financières	764 503	678 993	648 423	641 154	- 5,70 %	- 16,13 %
67 : charges exceptionnelles	57 690	46 627	5 395	839	- 75,59 %	- 98,55 %
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>21 627 531</b>	<b>22 674 153</b>	<b>23 359 259</b>	<b>23 566 561</b>	<b>+ 2,90 %</b>	<b>+ 8,97 %</b>
70 : produits des services et du domaine	1 704 692	1 658 652	1 716 134	1 766 157	+ 1,19 %	+ 3,61 %
73 : impôts et taxes	5 499 141	5 454 988	5 487 174	5 514 500	+ 0,09 %	+ 0,28 %
73111 : contributions directes	11 102 706	11 455 921	11 642 189	11 994 420	+ 2,61 %	+ 8,03 %
74 : dotations et participations (hors DGF)	1 463 379	1 440 199	1 830 599	1 673 319	+ 4,57 %	+ 14,35 %
741 : DGF	4 202 681	4 079 821	3 810 651	3 252 112	- 8,19 %	- 22,62 %
75 : autres produits de gestion	348 223	335 703	348 703	342 531	- 0,55 %	- 1,63 %
013 : atténuations de charges	287 517	351 232	308 644	192 367	- 12,54 %	- 33,09 %
<b>Total des recettes de gestion (B)</b>	<b>24 608 339</b>	<b>24 776 516</b>	<b>25 144 093</b>	<b>24 735 407</b>	<b>+ 0,17 %</b>	<b>+ 0,52 %</b>
76 : produits financiers	0	1	240	87		
77 : produits exceptionnels	199 835	102 807	163 720	76 403	- 27,42 %	- 61,77 %
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>24 808 173</b>	<b>24 879 323</b>	<b>25 308 053</b>	<b>24 811 897</b>	<b>+ 0,01 %</b>	<b>+ 0,02 %</b>
<b>Epargne de gestion (B-A)</b>	<b>3 803 001</b>	<b>2 830 983</b>	<b>2 438 651</b>	<b>1 810 838</b>	<b>- 13,77 %</b>	<b>- 52,38 %</b>

Ce tableau rétrospectif montre que sur la période 2012-2015, la commune de Cournon-d'Auvergne doit faire face à l'effet de ciseau (progression des charges plus importante que celle des recettes). Il en découle une dégradation de l'épargne de gestion qui appelle à une gestion du budget communal animée par le souci constant de la maîtrise des charges de fonctionnement.

## Structure du budget de fonctionnement

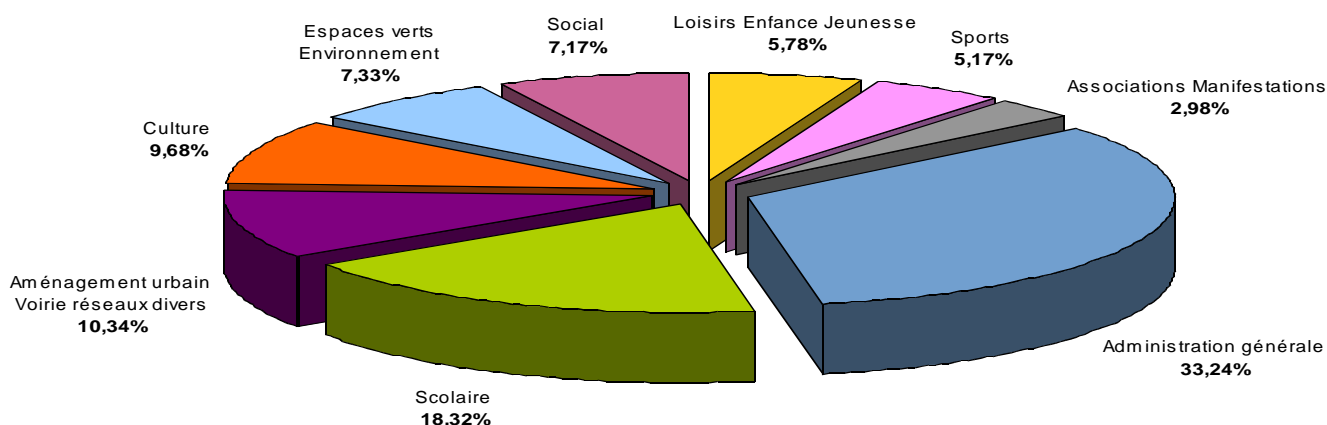
(moyenne des 4 années de la rétrospective)



### 1. Les dépenses

#### Structure des dépenses de fonctionnement en moyenne annuelle

(hors amortissements et intérêts de la dette)



L'augmentation globale des dépenses réelles de fonctionnement est en moyenne de 2,90 % par an et 8,97 % sur la période 2012-2015. En 2015, l'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement par rapport à l'exercice 2014 s'est limitée à 0,89 %. Cela atteste bien de la vigilance tant des élus que des services à rechercher des économies au quotidien et contribuer à la sauvegarde des marges de manœuvres financières de la collectivité.

➤ Les charges à caractère général représentent en moyenne 18,60 % des dépenses de fonctionnement pour une augmentation annuelle de 3,37 %. Pour rappel, ce chapitre, comme son intitulé le précise, regroupe l'ensemble des postes de dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité : énergies,

alimentation, fournitures d'entretien, affranchissement, carburant, maintenance, ... Il regroupe également toutes les dépenses d'entretien du patrimoine bâti de la commune, de la voirie et des espaces publics. Malgré les variations du coût des matières premières et l'imprévisibilité des charges en provenance de facteurs exogènes (évolution des normes réglementaires, réalisation de diagnostics obligatoires, contrôles périodiques impératifs, ...), la collectivité s'efforce de maîtriser la progression de ces charges de structures, tout en veillant à bien entretenir son patrimoine et à assurer des conditions de sécurité maximum partout et pour tous.

➤ Les charges de personnel constituent le poste de dépenses le plus important. Il représente plus de la moitié des dépenses totales de fonctionnement soit 56,69 %. Pour rappel, les charges de personnel progressent mécaniquement chaque année via le GVT (glissement vieillesse technicité estimé en moyenne à 1,5 %) et doivent tenir compte des décisions prises au niveau de l'État : hausse des cotisations CNRACL, revalorisation des grilles indiciaires... Avec une hausse annuelle moyenne sur la période 2012-2015 de 3,20 %, la maîtrise de l'évolution de la masse salariale est un facteur clef de l'équilibre de la section de fonctionnement du budget.

A titre de comparaison, l'évolution du chapitre 012 entre les exercices 2014 et 2015 n'est plus que de 1,05 %, soit + 150 000 €. Les traitements bruts du personnel titulaire sont en hausse de 3,19 % pour atteindre 7 998 963 €. Ceux du personnel non titulaire ont baissé de 7,42 % et représentent 1 958 094 €. Deux raisons expliquent ce phénomène : tout d'abord, la politique de déprécarisation menée depuis plusieurs années déjà qui a permis la stagiarisation de 17 agents contractuels en 2015 ; ensuite, le nombre de contrats d'insertion qui a fortement baissé, passant de 56 en 2014 à 22 en 2015 (le nombre de contrats Avenir est stabilisé depuis 2014 à 23 contrats). Pour ces emplois, la collectivité a perçu, au titre de l'exercice 2015, des aides de l'Etat à hauteur de 422 721 €.

➤ Le chapitre 65 qui regroupe essentiellement les indemnités et frais des élus ainsi que les subventions de fonctionnement versées aux associations et aux budgets annexes affiche une progression moyenne annuelle entre 2012 et 2015 de 3,42 %. Cette augmentation s'explique principalement par la hausse de la subvention au CCAS qui passe de 1 270 000 € en 2012 à 1 625 000 € en 2015 (soit + 27,95 %). Pour autant, la courbe d'évolution de ce chapitre a été infléchi pour la première fois en 4 ans sur l'exercice 2015 (- 1,30 % par rapport à 2014, soit près de 48 000 € économisés). Les subventions de fonctionnement à destination des budgets annexes ont baissé de 23 000 €. Quant aux subventions aux associations, elles ont diminué de 3,73 % pour représenter en 2015 951 200 €. C'est la réduction des subventions exceptionnelles, qu'elles soient initiales ou qu'elles concernent les mises à disposition de personnel communal, qui explique en grande partie cette diminution.

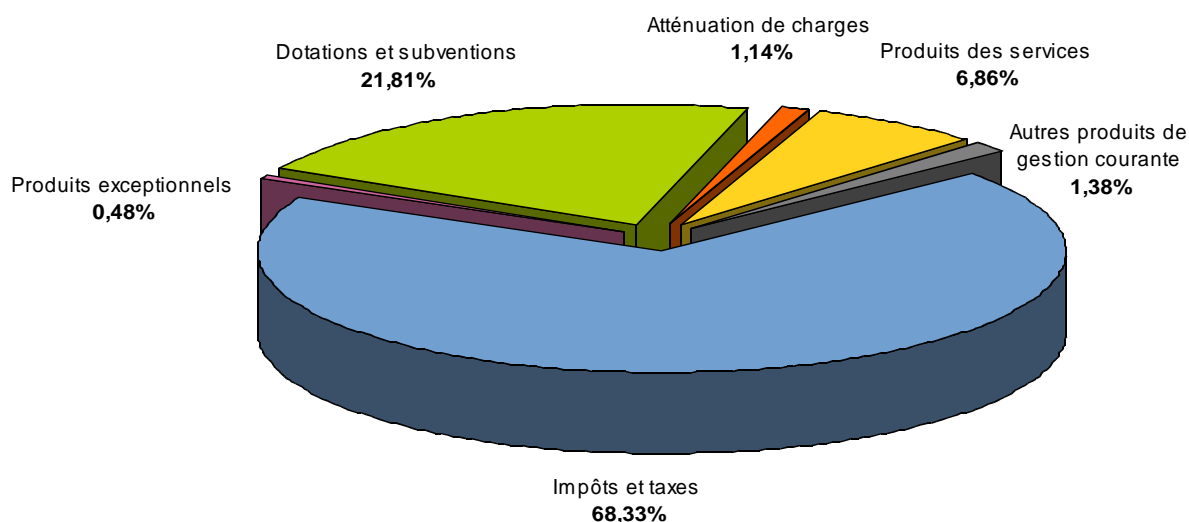
➤ Les charges financières (chapitre 66) intègrent les intérêts des emprunts auprès des organismes bancaires et auprès du SMAF. Elles enregistrent sur la période 2012-2015 une baisse de 16,13 % bénéficiant de conditions d'emprunt favorables liées à un taux moyen relativement bas.

Le remboursement des intérêts de la dette a totalisé 641 154 € en 2015. Pour mémoire, l'encours de la dette s'élève à 19 982 256 € au 31 décembre 2015, lorsqu'il représentait la somme de 20 118 809 € au 31 décembre 2014.

## 2. Les recettes

L'augmentation globale des recettes de fonctionnement est de 0,01 % par an et de 0,02 % sur la période considérée. En 2015, elles atteignent 24 811 896 €, soit une somme de 1 260 € / habitant (population légale au 1er janvier 2015 : 19 691 habitants).

### Structure des recettes réelles de fonctionnement en moyenne annuelle



➤ Les produits des services (chapitre 70) enregistrent une progression annuelle moyenne de 1,19 % pour représenter 6,86 % des recettes de fonctionnement. Malgré une légère augmentation du chapitre sur la période, nous tendons inexorablement vers le seuil maximal des recettes générées par les différentes prestations de services.

➤ Les ressources fiscales formées par le chapitre 73 (impôts et taxes) occupent la première place dans la structure des produits en représentant 68,33 % du total des recettes de fonctionnement.

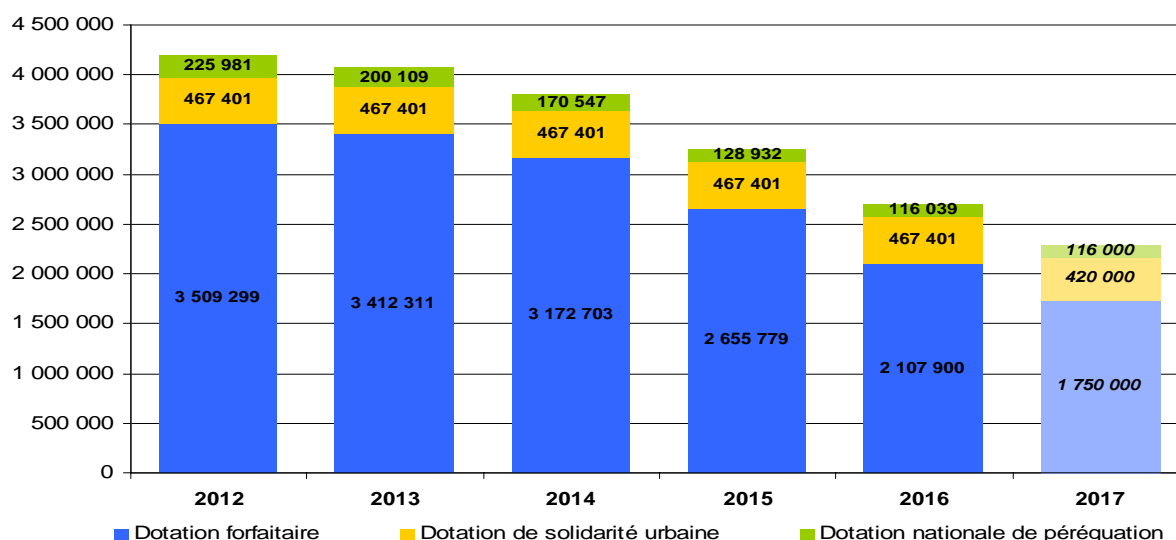
Le produit de la fiscalité locale (taxe d'habitation et taxes foncières) s'est élevé à 11 994 420 € en 2015, soit + 8,03 % par rapport à 2012. A taux constant, la progression enregistrée sur les contributions directes est uniquement due au dynamisme des bases (revalorisation forfaitaire prévue par la loi de finances mais surtout élargissement de l'assiette de taxation via les nouvelles constructions).

Les autres impôts et taxes progressent sur la même période de 0,28 %. Si en volume, l'enveloppe reste relativement stable, quelques remarques sont à apporter. Les recettes résultant de l'application de la taxe locale sur la publicité extérieure sont en baisse de 12,21 % sur la période 2012-2015. Les entreprises semblent réduire peu à peu leur dispositif d'affichage publicitaire. La taxe sur l'électricité, basée sur la consommation, est en baisse de 10,47 % sur la période, conséquence des économies d'énergie de plus en plus recherchées. En revanche, la taxe additionnelle sur les droits de mutation enregistre pour sa deuxième année consécutive une hausse significative, ce qui permet d'enregistrer sur la période concernée une hausse de 18,57 %, soit + 81 636 € et confirme le dynamisme de notre patrimoine bâti.

➤ Les dotations et participations (chapitre 74) qui constituent 21,81 % des recettes de fonctionnement évoluent à la baisse depuis 2012 (-13,07 % sur la période). Une lecture attentive est nécessaire. En effet, si l'ensemble des dotations, hors DGF, progresse de 14,35 % sur la période 2012-2015 (résultat des participations du Département et de l'État pour les différents contrats aidés : CAE et emplois d'avenir), la DGF, quant à elle, enregistre une baisse de 22,62 %, diminution voulue par l'État au titre de la contribution des communes au redressement des finances publiques.

La loi de finances pour 2017 s'inscrit dans cette continuité et prévoit le lancement de la 3ème phase de baisse des dotations. Bien que diminuée de moitié pour le bloc communal pour 2017, la baisse des dotations continuera encore de peser sur les finances de la collectivité, d'autant que la commune de Cournon-d'Auvergne devrait sortir progressivement du mécanisme de la DSU. En 2012, la DGF était inscrite pour 4 202 681 €, la prévision 2017 est ramenée à 2 286 000 € (soit une perte de recettes de près de 2 millions d'euros).

### Evolution des dotations de l'Etat



➤ Le chapitre 75, qui représente les loyers et les locations de salles, affiche une baisse sur la période de référence de 1,63 %. Représentant seulement 1,38 % des recettes de fonctionnement, cette diminution est principalement liée à la perte des loyers des salles de la Chomette, dont les locaux ont été vendus au début de l'exercice 2015.

➤ Enfin, le chapitre 013 (atténuation de charges) comptabilise les remboursements sur rémunérations versées par l'assurance du personnel. La prospective et la comparaison sur plusieurs exercices de ces remboursements sur rémunérations sont difficilement prévisibles car elles dépendent des accidents du travail, des maladies, maternités, ...

Néanmoins, une certaine constance semble se dessiner d'une année sur l'autre. Il est à noter cependant que la rétrospective fait apparaître une réalisation 2015 assez faible compte tenu des niveaux atteints les années passées. Il s'agit en fait de la conséquence d'un retard important du versement des remboursements par l'assurance dont les régularisations sont intervenues courant 2016.

## B. L'INVESTISSEMENT

La section d'investissement est composée de « grands blocs », comme le montre le schéma ci-après. Lors de la préparation budgétaire, nous nous efforçons de respecter les règles suivantes :

- La couverture du remboursement du capital de la dette par le virement de la section de fonctionnement, même s'il ne s'agit pas d'une obligation ;
- L'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement N-1 en investissement, doit financer le besoin de financement de la section d'investissement, en tenant compte du solde des reports de crédits ;
- Les dépenses d'investissement récurrents et les crédits alloués aux grands équipements doivent s'inscrire dans une enveloppe d'emprunts encadrée, afin de ne pas augmenter l'endettement de la commune, voire le diminuer.



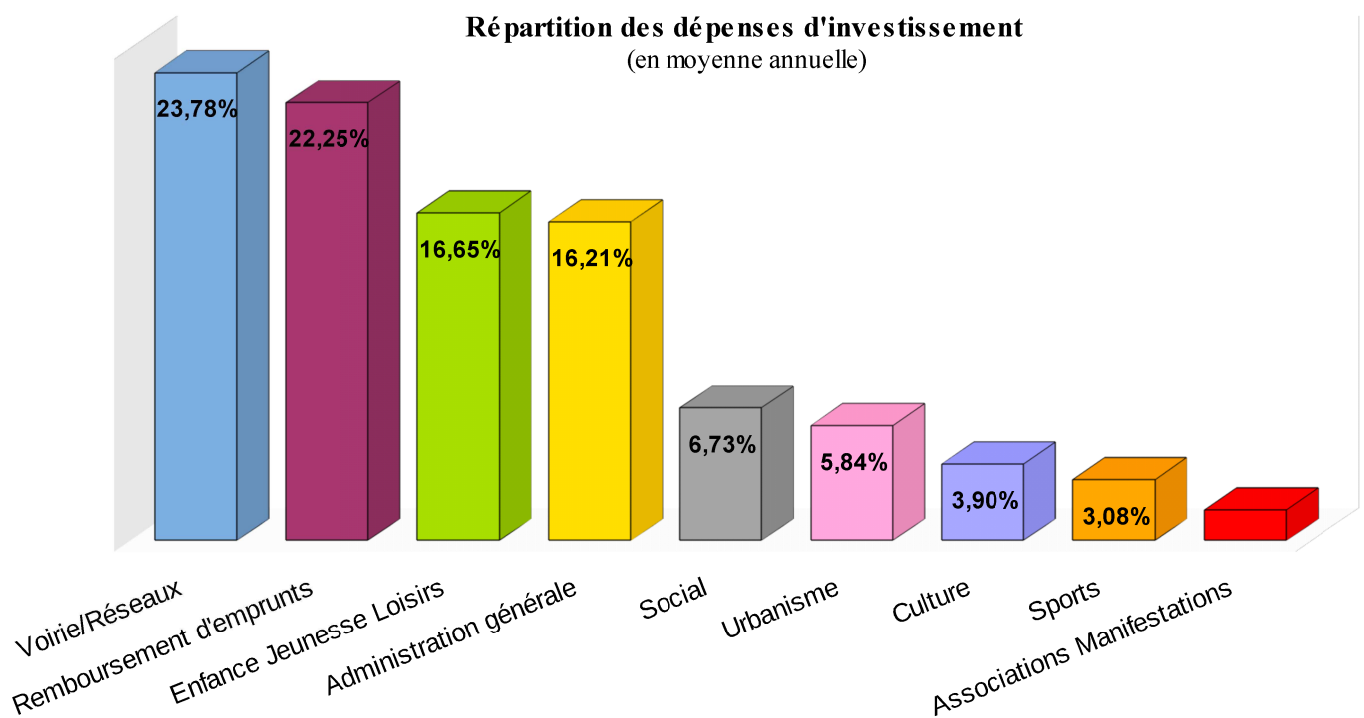
## STRUCTURE DE L'INVESTISSEMENT

DEPENSES FINANCIERES	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
EQUIPEMENTS RECURRENTS Voirie, éclairage public Etudes, PLU, insertions Informatisation Matériel de voirie Plantations, Travaux bâtim Véhicules, Mobilier, Matériel, Autres...	AMORTISSEMENTS
DIVERS	FCTVA - TLE
GRANDS EQUIPEMENTS	SUBVENTIONS
DEFICIT REPORTE	ENVELOPPE D'EMPRUNTS
TOTAL DEPENSES	CESSIONS
	DIVERS
	AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT
	TOTAL RECETTES

### 1. Les dépenses

		2012	2013	2014	2015	Moyenne annuelle
20	Immobilisations incorporelles	47 354	67 413	39 785	110 241	66 198
204	Subventions d'équipement versées	184 216	86 439	390 451	119 633	195 185
21	Immobilisations corporelles	1 314 938	1 447 428	1 090 680	1 248 223	1 275 317
23	Immobilisations en cours	3 753 224	6 222 431	2 804 163	2 989 397	3 942 304
<b>Total des dépenses d'équipement (*)</b>		<b>5 299 733</b>	<b>7 823 710</b>	<b>4 325 079</b>	<b>4 467 494</b>	<b>5 479 004</b>
16	Emprunts et dettes assimilées	1 966 250	1 861 588	1 900 711	2 086 780	1 953 832
27	Autres immobilisations financières	465 233	171 688	214 471	224 863	269 064
10	Dotations, fds divers et réserves	0	335 279	0	0	83 820
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>2 431 483</b>	<b>2 368 555</b>	<b>2 115 182</b>	<b>2 311 642</b>	<b>2 306 715</b>
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>7 731 215</b>	<b>10 192 265</b>	<b>6 440 261</b>	<b>6 779 136</b>	<b>7 785 719</b>
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	45 397	852 558	35 587	22 399	238 985
041	Opérations patrimoniales	853 791	1 747 363	400 259	20 414	755 457
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>899 189</b>	<b>2 599 921</b>	<b>435 846</b>	<b>42 813</b>	<b>994 442</b>
<b>TOTAL</b>		<b>8 630 404</b>	<b>12 792 186</b>	<b>6 876 107</b>	<b>6 821 949</b>	<b>8 780 161</b>

(\*) y compris les travaux en régie



Les dépenses d'équipement représentent un enrichissement du patrimoine de la commune. Elles comprennent les travaux d'équipement (voirie, bâtiments, ...) et les acquisitions immobilières et mobilières (logiciels, matériels, véhicules, mobilier, ...).

	2012	2013	2014	2015	Moyenne
<b>Dépenses d'équipement</b>	<b>5 299 733</b>	<b>7 823 710</b>	<b>4 325 079</b>	<b>4 467 494</b>	<b>5 479 004</b>

Malgré un environnement économique difficile, la commune de Cournon-d'Auvergne poursuit sa politique d'investissement soutenue tout en veillant à diminuer son niveau d'endettement.

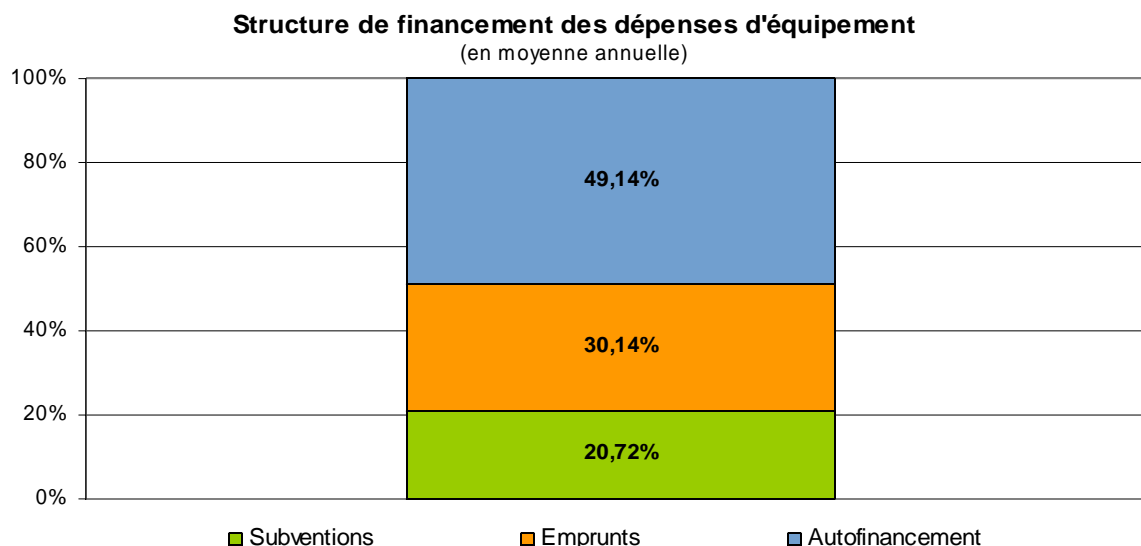
Les réalisations de l'exercice 2016, bien qu'inférieures en volume par rapport aux années précédentes (environ 2 815 000 €) s'inscrivent pleinement dans ce contexte de difficultés financières. Pour autant, les investissements de la ville continuent d'impulser une réelle dynamique et garantissent à ses habitants un cadre de vie chaleureux.

Parmi les principales réalisations de cet exercice, nous pouvons citer notamment :

- La révision du PLU (plan local d'urbanisme) pour 51 800 € et les frais d'étude de la future ZAC République pour 46 200 € qui permettent de définir le rôle et la place de la ville de demain ;
- Le solde de la construction du nouveau restaurant scolaire Bournel pour 98 300 € garantissant un accueil de qualité aux élèves fréquentant l'établissement ;
- Les travaux de modernisation et d'isolation des écoles pour 157 600 € qui améliorent les conditions d'enseignement au sein des établissements scolaires de la ville de Cournon-d'Auvergne ;
- La réalisation d'un skate park au cœur de la zone de loisirs pour 161 800 € qui renforce l'offre d'activités sportives sur le territoire de la commune ;
- La réhabilitation du complexe Jean Louis Bertrand (toiture notamment) pour 274 300 € qui contribue au rayonnement sportif de la ville ;
- La rénovation du bardage extérieur de la salle polyvalente pour 223 300 € qui donne à l'équipement une nouvelle place au sein de la zone de loisirs ;
- L'aménagement de locaux dédiés à la création d'une épicerie sociale pour 107 200 € qui garantit un mode de distribution et d'accompagnement alimentaire respectueux de la dignité de chacun et favorisant le lien social ;

➤ Les travaux de voirie importants qui concourent à l'amélioration du cadre de vie des habitants et à leur sécurité : création de la place du Souvenir Français pour 94 300 €, aménagement du carrefour Edouard Herriot pour 43 700 €, restructuration de la place Lichtenfels pour 153 500 €, réfection de la rue Emmanuel Chabrier pour 49 000 €, réhabilitation de la place des Dômes pour 79 800 €.

Pour financer ces équipements, nous faisons appel à la fois à l'emprunt, aux subventions et à notre capacité d'autofinancement.

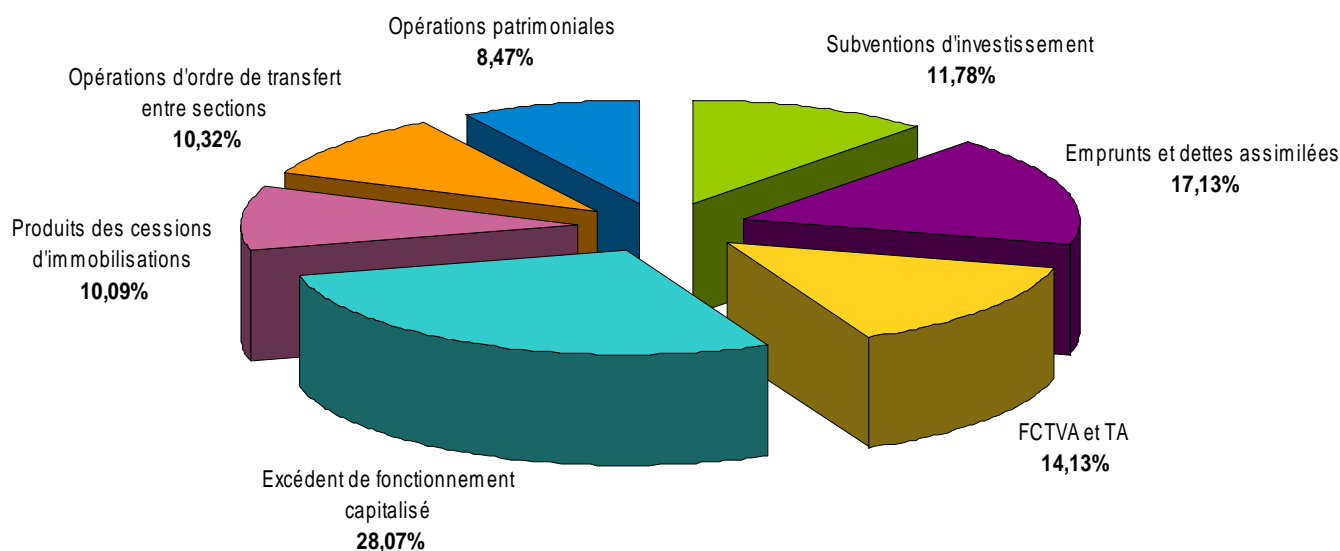


## 2. Les recettes

		2012	2013	2014	2015	Moyenne annuelle
13	Subventions d'investissement	2 166 923	919 496	866 744	246 334	1 049 874
16	Emprunts et dettes assimilées	1 990 000	815 000	1 355 000	1 950 000	1 527 500
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>4 156 923</b>	<b>1 734 496</b>	<b>2 221 744</b>	<b>2 196 334</b>	<b>2 577 374</b>
10	FCTVA et TLE	1 386 933	1 112 142	1 638 173	901 449	1 259 674
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	3 654 674	3 300 962	1 340 000	1 715 000	2 502 659
23	Immobilisations en cours	0	0	264	0	66
27	Autres immobilisations financières	300		0	0	75
024	Produits des cessions d'immobilisations	98 676	3 055 727	65 795	379 206	899 851
<b>Total des recettes financières</b>		<b>5 140 584</b>	<b>7 468 831</b>	<b>3 044 231</b>	<b>2 995 656</b>	<b>4 662 325</b>
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>9 237 506</b>	<b>9 203 327</b>	<b>5 265 976</b>	<b>5 191 989</b>	<b>7 239 700</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	0	0	0	0	0
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	676 708	1 510 580	738 617	752 248	919 538
041	Opérations patrimoniales	853 791	1 747 363	400 259	20 414	755 457
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>1 530 499</b>	<b>3 257 942</b>	<b>1 138 876</b>	<b>772 663</b>	<b>1 674 995</b>
<b>TOTAL</b>		<b>10 828 005</b>	<b>12 461 269</b>	<b>6 404 852</b>	<b>5 964 652</b>	<b>8 914 695</b>

## Structure des recettes d'investissement

(en moyenne annuelle)



Les recettes de la section d'investissement sont constituées par les fonds propres de la collectivité (FCTVA et taxe d'aménagement), par les subventions reçues au titre de projets spécifiques, par la dotation aux amortissements, par le virement en provenance de la section de fonctionnement, par le produit de l'emprunt et par les excédents capitalisés.

Certains points appellent à un constat particulier :

### a) Les emprunts

	2012	2013	2014	2015	Moyenne
Emprunts réalisés	1 990 000	815 000	1 355 000	1 950 000	1 527 500

Comparativement à la moyenne des dépenses d'équipement, qui est de 5 067 588 €, le financement moyen par l'emprunt est de 30,14 %. Cela démontre que la commune assure, en tenant compte par ailleurs des subventions, un véritable autofinancement.

### b) La couverture du besoin de financement

	2012	2013	2014	2015	Moyenne
Besoin de financement	2 144 772	1 198 483	1 520 737	2 174 395	1 759 597
Affectation résultat N+1	3 300 962	1 340 000	1 715 000	2 175 000	2 132 741

Lors du vote du Compte Administratif, le Conseil Municipal vote l'affectation en investissement d'une partie de l'excédent de fonctionnement pour couvrir en priorité le besoin de financement. Ce tableau montre que sur la période 2012-2015 nous réalisons très convenablement la couverture de ce besoin de financement puisque le solde moyen est positif de plus de 370 000 €.

Néanmoins, la courbe tend à s'infléchir, conséquence directe de la baisse de notre épargne brute.

### c) Le virement de la section de fonctionnement

	2012	2013	2014	2015	Moyenne
Capital de la dette (BP)	1 982 000	1 951 000	1 958 000	2 087 000	1 994 500
Virement à l'investissement (BP)	2 770 000	2 600 000	2 500 000	2 090 000	2 490 000
Solde	+ 788 000	+ 649 000	+ 592 000	+ 3 000	+ 495 500

On constate que le solde entre le virement à la section d'investissement inscrit au BP et le remboursement du capital de la dette est positif, ce qui permet non seulement de couvrir le remboursement du capital de la dette, mais également de dégager un autofinancement de près de 500 000 € par an en moyenne. Celui-ci détermine notre capacité d'emprunts : plus il est important, plus il participe au financement des investissements et par-là même réduit notre recours à l'emprunt.

## **III. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017**

En 2017 encore, des contraintes fortes pèseront sur l'élaboration du budget.

Si le rythme de la baisse des dotations ralentit en 2017, la dotation forfaitaire accusera encore une baisse sensible en 2017. Par ailleurs, la commune devrait ne plus être éligible à la DSU et entamer un processus de sortie étalé sur 4 ans. Enfin, la transformation de Clermont Communauté en communauté urbaine au 1er janvier 2017 aura également un impact non négligeable sur la construction budgétaire 2017.

### **A. La communauté urbaine et les transferts de compétences**

Pour rappel, la communauté d'agglomération Clermont Communauté s'est transformée au 1er janvier 2017 en communauté urbaine. En tant que telle, la CAM (Clermont Auvergne Métropole) assume en lieu et place des communes des compétences en matière de tourisme, urbanisme, voirie, espaces verts sur voirie, eau et assainissement.

Elle s'est vue dans le même temps transférer de la part de ces mêmes communes, les moyens humains, matériels et financiers liés à chaque compétence en respectant les principes de neutralité budgétaire (les charges nettes transférées seront déduites de l'attribution de compensation) et de préservation de la qualité du service public rendu.

Si tout n'est pas encore opérationnel, la préparation du budget 2017 de la ville tient compte de cette nouvelle organisation. Les chiffres suivants peuvent être avancés :

- L'impact sur notre attribution de compensation (AC) est de 3 527 676 €, soit une recette provisoire au BP 2017 de 770 000 € au lieu des 4 302 000 en 2016. Pour rappel, les dépenses nettes d'investissement qui représentent un peu plus de 1 500 000 € seront déduites de notre AC de fonctionnement au BP prévisionnel 2017. Néanmoins, l'amendement visant à tenir compte des spécificités des dépenses d'investissement et de fonctionnement lors des transferts de compétences entre communes et intercommunalités a été approuvé. Il faudra cependant attendre le décret d'application pour voir comment basculer l'impact des charges nettes d'investissement transférées en une « AC négative d'investissement ».
- 30 agents du budget principal ont été transférés, soit une économie sur notre masse salariale de l'ordre de 900 000 €.
- La taxe d'aménagement sera en principe levée par la communauté urbaine qui en reversera une partie à ses communes membres. Pour le moment, un reversement à hauteur de 70 % à destination des communes a été envisagé afin de tenir compte des charges d'équipements publics qui demeurent de leur

compétence. En ce qui concerne l'exercice 2017, les communes percevront la totalité de cette taxe étant entendu que le fait générateur de la recette à venir est intervenu avant la date des transferts. La prévision 2017 pour la commune de Cournon-d'Auvergne est estimée à 380 000 €.

➤ Eu égard au choix opéré par la commune de conserver certains services de proximité (dont les espaces verts sur voirie normalement transférés au 1<sup>er</sup> janvier 2017), des conventions de mutualisation ascendante (de la ville vers la CU) vont être signées prochainement. Elles permettront l'inscription d'une recette pour 2017 de près de 800 000 €.

➤ Une convention de remboursement pour la prise en charge des emprunts non affectés devrait être signée prochainement. En attendant le choix définitif de la méthode retenue pour le calcul de la dette, le reversement provisoire 2017 (basé sur la méthode des flux) de la communauté urbaine vers la ville au titre de l'emprunt sera de 588 000 € (soit 451 000 € en investissement et 137 000 € en fonctionnement). Cette prise en charge des emprunts non affectés s'inscrit dans un profil de remboursement dégressif sur 15 ans. La méthode définitivement retenue sera au moins équivalente, si ce n'est plus favorable que l'hypothèse ci-dessus appliquée pour le montage du budget 2017.

## B. La maîtrise des charges de fonctionnement

Comme nous l'avons vu, l'attribution de compensation baissera très fortement en 2017, passant de 4 302 000 € à 770 000 €.

Cette baisse sera compensée par une diminution des dépenses correspondant aux charges transférées tant en fonctionnement qu'en investissement et par des recettes liées à la mutualisation ascendante.

Il faudra néanmoins prévoir une baisse du virement à la section d'investissement équivalente à la part d'autofinancement des travaux de voirie désormais supportés par la communauté urbaine.

En 2017, nous nous attacherons à poursuivre les efforts réalisés en 2016 et qui ont conduit à une baisse globale des dépenses de fonctionnement.

### 1. Les charges à caractère général

Elles regroupent toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services et des équipements de la Ville (charges de bâtiments, entretien des biens mobiliers et immobiliers, achats de petit matériel, fournitures de bureau, carburants, assurances, maintenances, ...). Elles semblent avoir sensiblement baissé en 2016 par rapport à 2015.

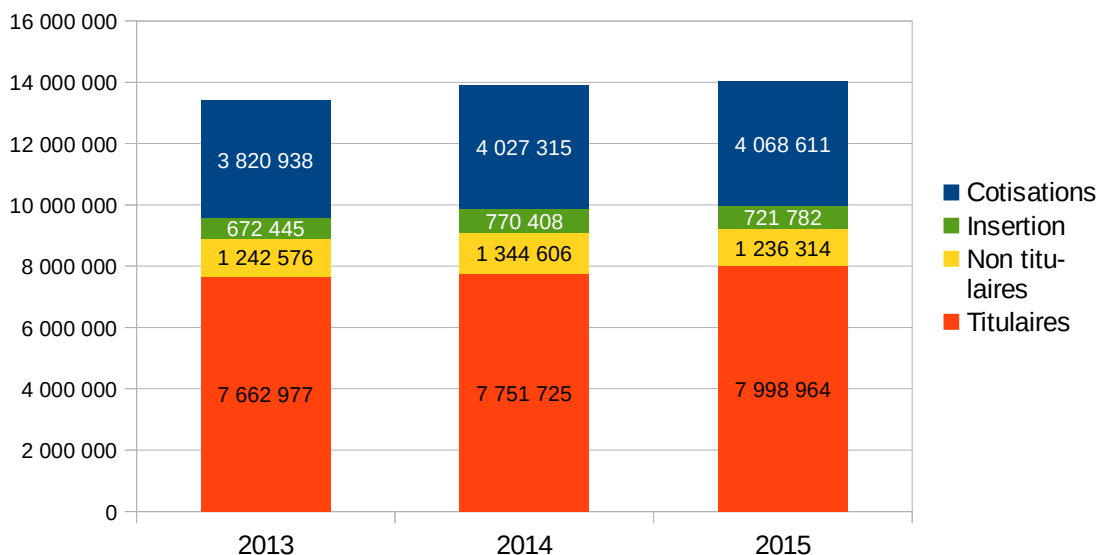
Si une telle baisse semble peu envisageable en 2017, les services semblent prêts à maintenir leurs efforts pour faire en sorte que les dépenses de ce chapitre se situent au même niveau que l'exercice précédent.

### 2. Les dépenses de personnel

Pour la première fois, les réalisations de l'exercice 2016 devraient diminuer en volume par rapport aux exercices précédents.

L'orientation pour 2017 est de tendre vers des dépenses équivalentes (déduction faite des salaires transférés à la communauté urbaine) et ce malgré les mesures annoncées par l'État (hausse du point d'indice par exemple) dont le coût pour la commune est estimé à 240 000 €.

### Evolution de la masse salariale



Les deux tableaux ci-dessous mettent en avant l'évolution des effectifs au sein de la commune.

### Evolution du nombre de titulaires par catégorie

	2013			2014			2015		
	A	B	C	A	B	C	A	B	C
Emplois fonctionnels	2			2			2		
Administrative	5	11	40	5	15	39	6	16	40
Technique	3	13	180	2	21	164	3	17	177
Sociale			18			18			18
Sportive		6			5			6	
Culturelle	4	14		3	15		3	16	
Animation		4	4		4	5		3	8
Police			7			8			7
	<b>14</b>	<b>48</b>	<b>249</b>	<b>12</b>	<b>60</b>	<b>234</b>	<b>14</b>	<b>58</b>	<b>250</b>
	<b>311</b>			<b>306</b>			<b>322</b>		

### Evolution du nombre total d'agents

	2013	2014	2015
Titulaires à temps complet/partiel	298	295	303
Titulaires à temps non complet	13	11	19
	<b>311</b>	<b>306</b>	<b>322</b>
Non titulaires à temps complet	20	21	15
Non titulaires à temps non complet	16	16	11
Non titulaires horaire ou vacataires	98	92	73
	<b>134</b>	<b>129</b>	<b>99</b>
Contrats d'insertion	54	46	45
Apprentis	3	3	3
	<b>57</b>	<b>49</b>	<b>48</b>
	<b>502</b>	<b>484</b>	<b>469</b>

La lecture des dépenses de personnel appelle également à quelques remarques :

➤ Sur les avantages en nature : un logement de fonction est actuellement occupé. Il s'agit du logement situé au Centre Technique Municipal. L'agent qui bénéficie de ce logement assure en plus de son poste de travail, le gardiennage des équipements sportifs de la commune un week-end sur deux et le lundi soir.

- Sur les autres avantages : la commune offre à ses agents la possibilité d'une participation forfaitaire à une mutuelle complémentaire. En 2015, 252 agents ont profité de cette disposition pour un coût total de 96 205 €. Par ailleurs, le restaurant administratif à l'école Léon Dhermain est ouvert aux agents qui le souhaitent moyennant le tarif de la tranche 4 de la grille du restaurant scolaire.
- Sur la durée de travail : la durée hebdomadaire du temps de travail est fixée à 35 heures.

### 3. Les subventions

Les subventions versées en 2016 ont également baissé, en dehors de celles attribuées aux budgets annexes et au CCAS qui sont restées globalement stables. L'objectif pour l'exercice à venir est de maintenir ce niveau de réalisation.

Si les subventions de fonctionnement à destination des associations sont prévues à périmètre constant, la participation du budget de la ville à l'équilibre des comptes du CCAS devra en revanche être inscrite à la hausse.

## C. Le produit des recettes

### 1. Les produits des services

Restauration scolaire, conservatoire municipal de musique, centre d'animations municipal... les tarifs des services municipaux ont été votés fin 2016 avec une augmentation de 1%.

Par ailleurs, la participation aux TAP (temps d'activité périscolaire) et l'utilisation des transports scolaires restent gratuites.

### 2. Les dotations de l'État

Les dotations de l'État vont continuer à baisser en 2017. Comme nous l'avons vu précédemment, la dotation forfaitaire et la DSU baisseront de façon significative. Même si le mécanisme de plafonnement de cette baisse est encore flou, c'est probablement un manque à gagner de l'ordre de 350 000 € à 400 000 € auquel il faut s'attendre.

### 3. Les recettes fiscales

- Le rétablissement des exonérations de TH qui s'est traduit en 2016 par une baisse du produit de cette taxe devrait être suivi en 2017 d'une légère hausse des compensations.

Contrairement aux années précédentes (2015 et 2016) où la hausse des bases décidée par l'Etat était de 0,9 % et 1 %, celle-ci ne sera que de 0,4 % en 2017.

Parallèlement, le dynamisme des bases lié aux constructions nouvelles ou rénovations ne sera connu qu'à la notification de celles-ci en avril 2017. Nous envisageons toutefois une progression d'environ 1,4 %, ce qui correspond à l'augmentation moyenne de nos bases sur les trois dernières années.

#### Evolution prévisionnelle des bases

	Évolution	1,80%	2,00%	2,00%	2,00%
	2016	2017	2018	2019	2020
TH	27 334 381	27 826 000	28 382 500	28 950 100	29 529 100
TFB	28 843 865	29 363 000	29 950 200	30 549 200	31 160 100

- Concernant les autres taxes, il est prudent de prévoir une légère baisse de la taxe sur l'électricité et de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE). Les subventions pour travaux d'isolation des logements entraînent une baisse de la consommation électrique et l'objectif principal de la TLPE qui était de réduire avant tout les nuisances visuelles et environnementales de la prolifération des panneaux publicitaires est en passe d'être atteint.



- La taxe additionnelle sur les droits de mutation peut en revanche être prévue en hausse modérée, la ville de Cournon-d’Auvergne restant une commune très attractive.
- Enfin, compte tenu de l’importance de la baisse attendue de ses ressources et pour maintenir un bon niveau d’investissement tout en maîtrisant son endettement, la commune devrait se trouver contrainte d’en compenser une partie par une légère hausse des taux de fiscalité locale sur le foncier bâti ainsi que sur la taxe d’habitation.

## D. Le recours à des financements extérieurs

La commune est en mesure de percevoir, tant en fonctionnement qu’en investissement, des subventions de l’État, de la Région, du Département, ainsi que des établissements publics de coopération intercommunale. Ces subventions permettent d’une manière générale de maintenir un niveau de service de qualité et de réaliser des projets d’investissement nécessaires au développement de la commune. C’est dans cette optique qu’un groupe de travail pour la recherche de financements extérieurs a été créé en 2016.

La commune a ainsi bénéficié en 2016, de la part de l’ensemble de ces partenaires, de 214 025 € de crédits de fonctionnement et de 306 314 € de crédits d’investissement. A titre d’information, le pourcentage de participation sur le projet de rénovation du complexe Jean-Louis Bertrand a atteint 50 %.

Pour 2017, la commune peut d’ores et déjà compter sur la programmation du Fonds d’Intervention Communal, géré par le Département du Puy-de-Dôme, le Fonds de soutien à l’investissement public local de l’État ainsi que la Dotation d’Équipement des Territoires Ruraux pour laquelle seront proposés les projets de réfection de la toiture du tennis couvert et de réaménagement des locaux de l’ancienne caserne des pompiers. A titre d’information, une somme de 195 000 € allouée à la commune au titre du FSIL participera à l’aménagement d’un complexe multi-sports sur le territoire de Cournon-d’Auvergne.

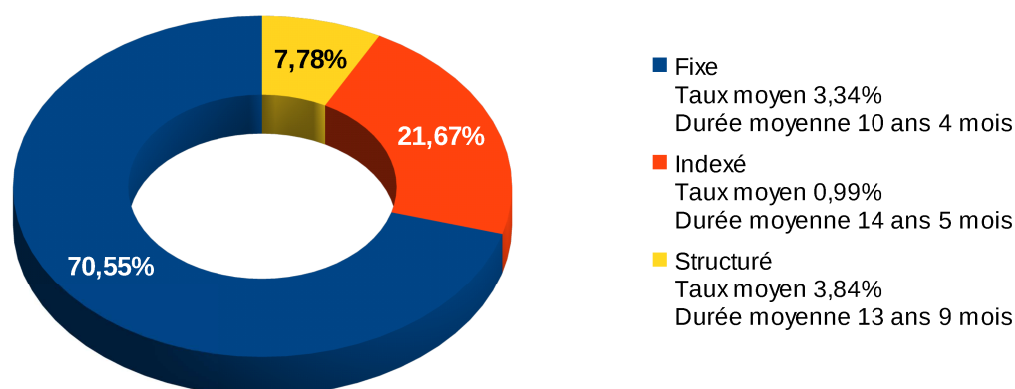
## E. La gestion maîtrisée de la dette

Au 01/01/2017, notre encours de dette est stable par rapport à 2016 (-61 000 €). Les emprunts souscrits et mobilisés au cours de l’exercice l’ayant été à des taux inférieurs au taux moyen de notre dette antérieure, celui-ci est également en légère baisse (2,76 % contre 2,86 % au 01/01/2016).

Evolution de la dette depuis 2012

	2012	2013	2014	2015	2016
Encours	21 646 453	20 783 870	19 760 804	20 118 331	19 982 256
Annuité	2 512 228	2 486 174	2 534 162	2 711 712	2 457 865
Intérêts de l'exercice	618 975	612 687	597 224	586 600	553 084
Taux moyen	3,05%	3,06%	3,09%	2,99%	2,86%

Répartition de la dette au 01/01/2017 par type de taux



Comme nous avons profité de la baisse des taux, notre stock de dette reste majoritairement composé de contrats à taux fixe (70 %). Les emprunts indexés (22 %) expliquent le niveau très bas du taux moyen de notre encours. Le prêt structuré, basé sur un index européen simple (EURIBOR), ne présente actuellement aucun risque et son taux pour 2017 est inférieur à celui d'un emprunt à taux fixe qui aurait été souscrit à la même date (avril 2008).

Malgré la diminution attendue des dotations et compensations versées par l'État, il est important que le financement de nos investissements soit réalisé de façon à limiter le recours à l'emprunt.

Cependant, les effets réels des transferts de compétences à la communauté urbaine sur la section d'investissement restent difficiles à appréhender de façon précise ce qui nous conduit à imaginer que le désendettement de la commune pourrait marquer une pause en 2017.

## F. Investir pour l'avenir

Le principal changement à intervenir en 2017 est lié au transfert de la compétence voirie. En effet, il n'est plus du ressort de la commune d'investir dans ce secteur. Cependant, les ressources qu'elle y consacrait auparavant seront déduites de l'attribution de compensation réduisant d'autant par ricochet les moyens de la section d'investissement.

En 2017, le volume de la section d'investissement diminuera donc globalement autant en recettes qu'en dépenses.

Continuer à investir pour maintenir la qualité des services et des équipements offerts aux couronnais reste pour autant une priorité.

Le plan pluriannuel d'investissement fixe les priorités parmi les grands projets du mandat. Les domaines privilégiés par l'équipe municipale restent l'éducation et le secteur social, l'environnement et le cadre de vie, la sécurité et l'accessibilité.

Outre l'importance pour les habitants des équipements réalisés, les financements externes mobilisables dans leur plan de financement constituent un critère non négligeable dans les choix permettant de phaser ces réalisations dans le temps.

D'ores et déjà et en fonction des critères indiqués plus haut, les projets inscrits dans le plan pluriannuel d'investissement seront repris au budget primitif 2017. L'enveloppe de crédits concernant ces équipements structurants devrait atteindre un peu plus de 1 200 000 € en 2017. Les principaux projets concerneront notamment la poursuite de l'aménagement de la zone de loisirs et de l'esplanade de salle polyvalente, l'aménagement d'un boulodrome, la réfection de la toiture des tennis couverts, la construction d'une nouvelle piste de BMX et la rénovation de la piste d'athlétisme.

Parallèlement à ces investissements dits structurants, la commune inscrit également chaque année des crédits destinés à l'entretien et à l'amélioration de son patrimoine bâti et non bâti.

Pour 2017, l'enveloppe allouée à ces équipements récurrents se situera dans la moyenne des dépenses inscrites lors des exercices précédents.

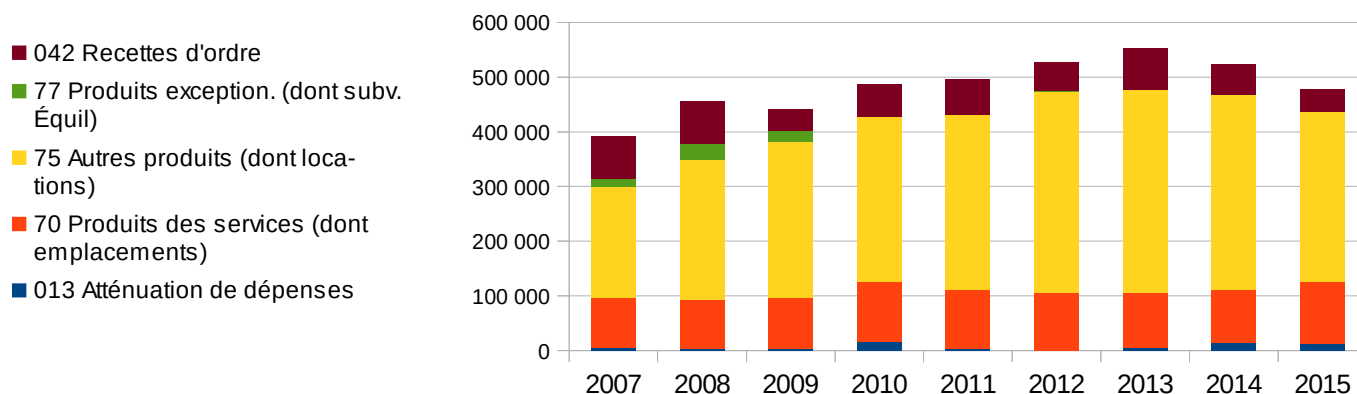
## PLAN PLURIANNUEL DES EQUIPEMENTS STRUCTURANTS

	2014	2015	2016	2017	2018-2020
<b>Equipements enfance-jeunesse-éducation</b>					
Jardin des p'tits potes	18 150				
Maison enfance (5 places supplémentaires)	155 000	25 000			
Extension maternelle Dhermain					295 000
Cuisine centrale			50 000		2 450 000
Restaurant scolaire H. Bournel	300 000	57 800	74 000		
Aire multisports vers collège du Stade					180 000
CAM : construction de nouvelles salles					560 000
<b>Equipements culture/associations</b>					
Salle culturelle Coloc	5 000				
Centre de loisirs + complexe Lavergne : étude réaménagement				50 000	
<b>Equipements de loisirs</b>					
Aménagement zone de loisirs et esplanade salle polyvalente	325 900	187 200	300 000	231 400	200 000
Salle polyvalente : rénovation	39 300	312 200			
Démolition des 4 courts tennis vers le camping			67 000	5 000	
Projet d'aménagement à l'emplacement de tennis vers camping					95 000
Berges de l'Allier	53 000	55 500	97 500	63 700	40 000
Construction divers équipements sportifs				60 000	
<b>Equipements sportifs</b>					
Complexe multi-sports			200 000	200 000	400 000
Complexe JL Bertrand			225 000		
Gymnase Gardet	84 200		23 200		390 000
Gymnase la Ribeyre	16 000	20 700	9 700		
Plaine de jeux : construction 4 vestiaires					450 000
Plaine de jeux : gazon synthétique					650 000
Gymnase des Alouettes					480 000
Tennis plaine de jeux : vestiaires & WC club house	19 000				
Tennis plaine de jeux : toiture tennis couverts			180 000	160 000	
Réfection piste d'athlétisme				120 000	
BMX : construction nouvelle piste				200 000	
<b>Autres équipements</b>					
Epicerie sociale : travaux espace Candoret		10 000	88 000		
Aménagement des ex locaux du SDIS (CU)				100 000	
<b>Parcs et jardins</b>					
Plantations Ariccia		24 000	14 000	4 000	
Aménagement parc Ariccia : remise en forme				23 500	
<b>Voirie/réseaux</b>					
Conduite eaux pluviales vers gare	212 000				Transfert CU
Place du souvenir français + sanisette			160 000		
Place des Laitiers	192 500	-48 000			
Rue du Foirail : de Commerce à Liberté			140 000		
Prolongement E. Herriot : de avenue Pont à rue Voltaire	4 000				
Mise sens unique rue J. Moulin/avenue E. Herriot	125 000				
Rue de l'Enclos	175 000	45 000			
Voirie les Queyriaux : rue du Moutier 1ère tranche	178 000				
Voirie les Queyriaux : rue du Moutier 2ème tranche		127 800			
Aménagement VRD espace Ariccia		155 000	6 000		
Place de Lichtenfels + impasse des Dômes	83 300	108 400	-3 000		
Palavezy : entre rue du Morvan/av des Dômes			75 000		
Bassin d'orages		90 000			
<b>TOTAL :</b>	<b>1 985 350</b>	<b>1 170 600</b>	<b>1 706 400</b>	<b>1 217 600</b>	<b>6 190 000</b>

## IV. LES BUDGETS ANNEXES

### A. Le camping du Pré des Laveuses

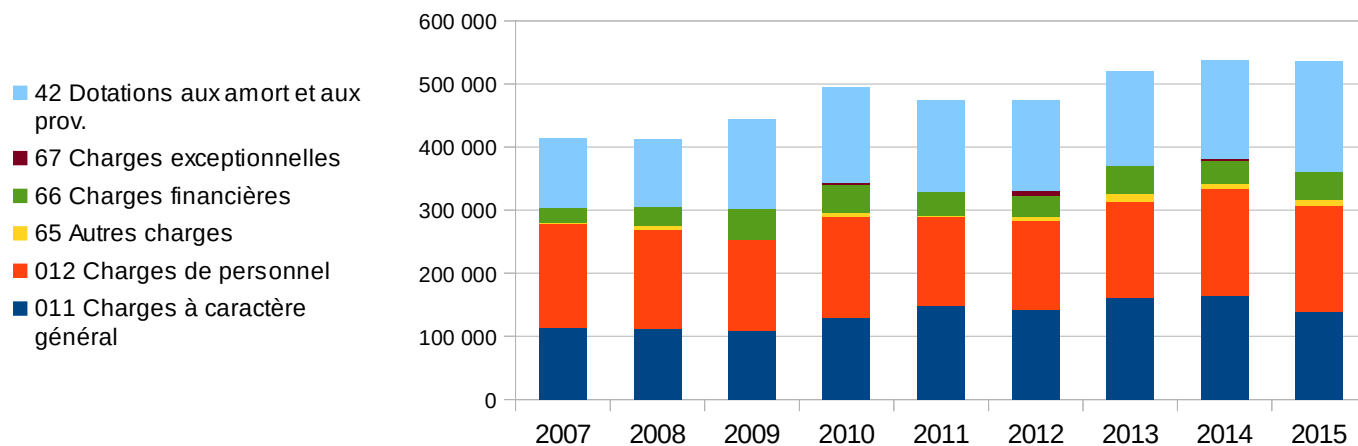
#### Evolution des recettes de fonctionnement



Après le pic de 2013, les recettes d'exploitation du camping ont un peu marqué le pas.

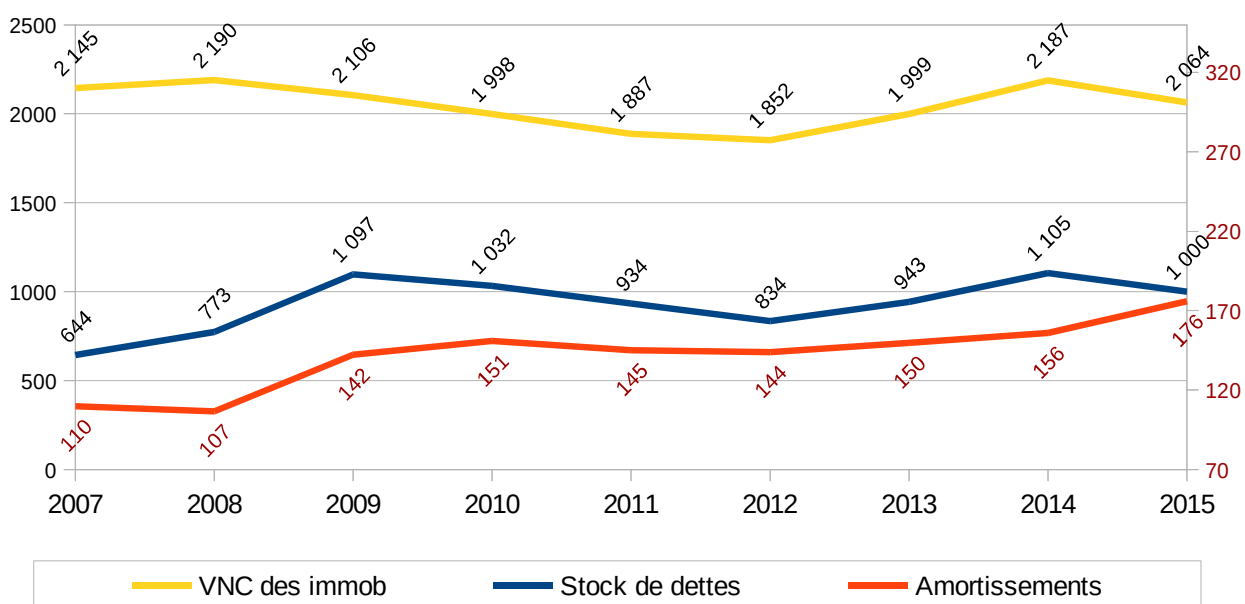
La rénovation complète des sanitaires entre 2013 et 2015 a permis en 2016 de redynamiser l'occupation des emplacements en été. Les recettes de location des chalets et mobile-homes hors saison sont en grande partie dépendantes des gros chantiers de l'agglomération. La fin de ces derniers explique la baisse constatée en 2014 et 2015.

#### Evolution des dépenses de fonctionnement



Les dépenses de fonctionnement, si elles ont augmenté en 2013, notamment par la création d'un emploi d'avenir et d'un poste d'agent d'entretien à temps non complet, sont bien maîtrisées depuis car cette augmentation permet de limiter le recours à une entreprise extérieure pour l'entretien des locatifs hors période estivale. Le chapitre ayant le plus progressé au cours des dernières années est la dotation aux amortissements qui traduit les efforts d'équipement qui ont été réalisés.

## Évolution comparée de la dette, du patrimoine et des amortissements



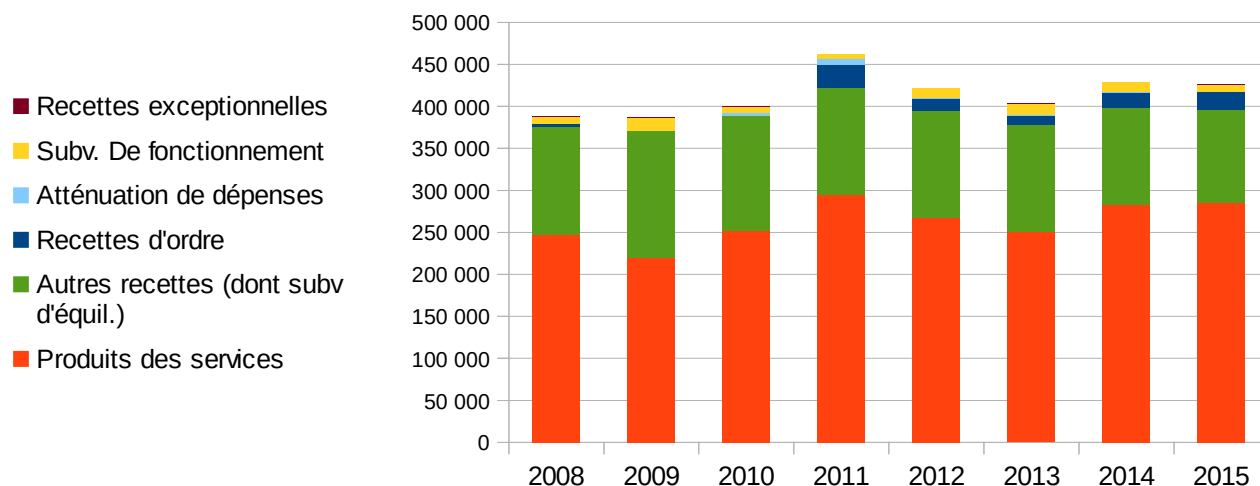
Entre 2010 et 2015, le stock de dette a évolué de -32 000 € alors que dans le même temps la valeur des immobilisations progressait de 66 000 €.

C'est donc ainsi près de 100 000 € qui ont été dégagés par la section d'exploitation pour financer de nouveaux investissements en plus de la couverture de l'annuité d'emprunt.

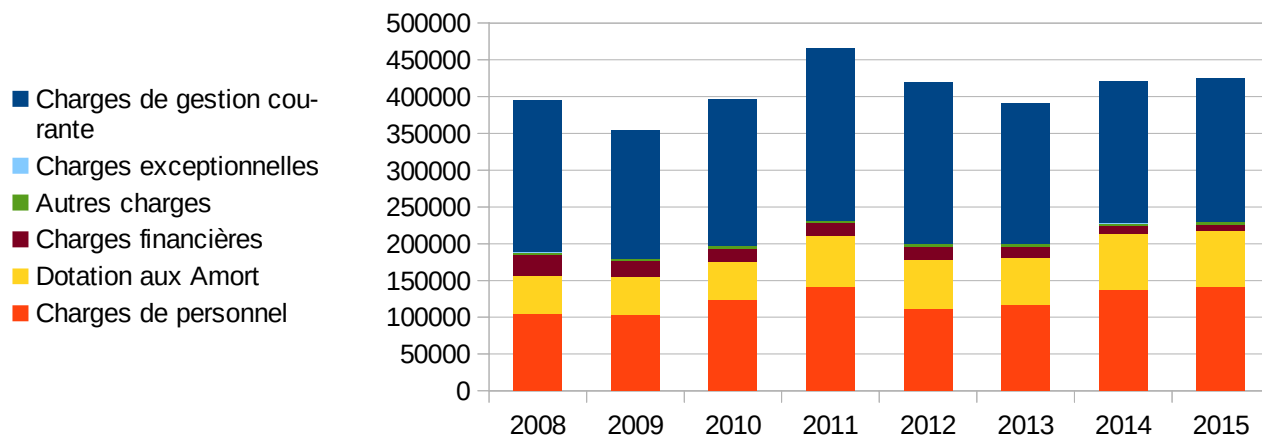
Le gros des équipements est maintenant réalisé et cela se fait sentir dans le volume global des recettes grâce au parc de locatifs et à la fréquentation des emplacements qui progresse au rythme de l'amélioration du confort proposé aux campeurs.

## B. Le cinéma le Gergovie

### Evolution des recettes de fonctionnement



### Evolution des dépenses de fonctionnement

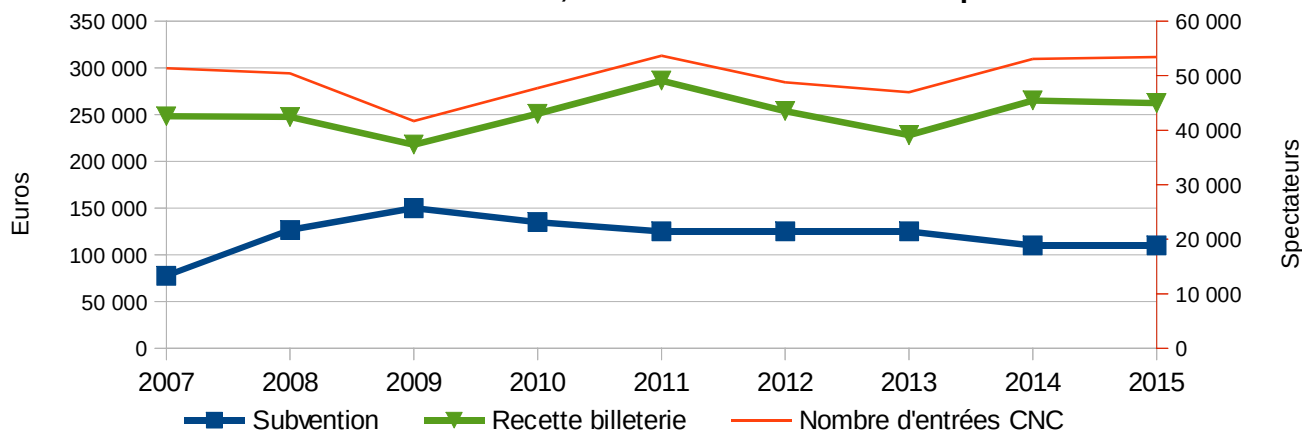


Les recettes de fonctionnement sont essentiellement composées du produit des entrées. Ainsi, en 2015 les 53 500 spectateurs ont généré une recette HT de 262 306 € sur les 285 772 € de recettes liées à l'activité (entrées, distributeurs de boissons et confiseries, publicité...).

La location des films et la Taxe Spéciale sur l'Audiovisuel (TSA) sont strictement proportionnelles aux recettes de billetterie HT et représentent plus de 55 % de ces dernières.

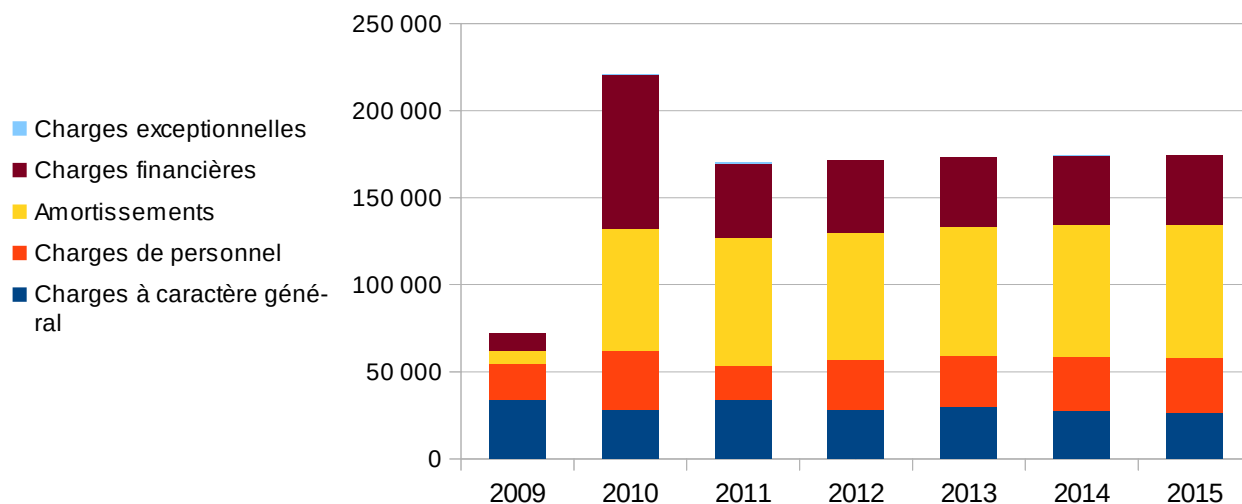
La subvention d'équilibre, versée par le budget principal, était de 126 535 € en 2008. Elle s'est élevée à 100 000 € en 2015.

### Relation entre entrées, recettes et subvention d'équilibre

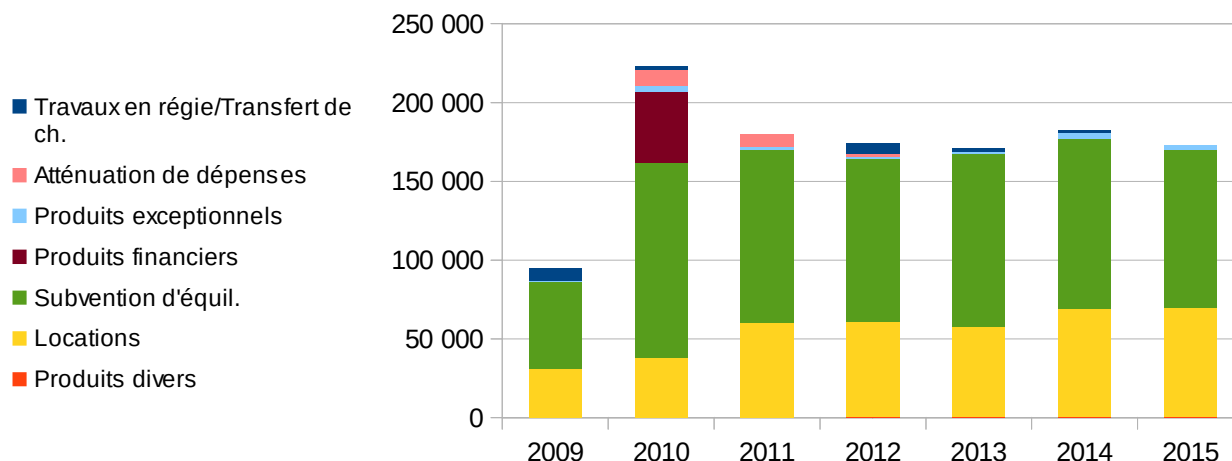


### C. La salle festive de l'Astragale

#### Evolution des dépenses de fonctionnement



## Evolution des recettes de fonctionnement

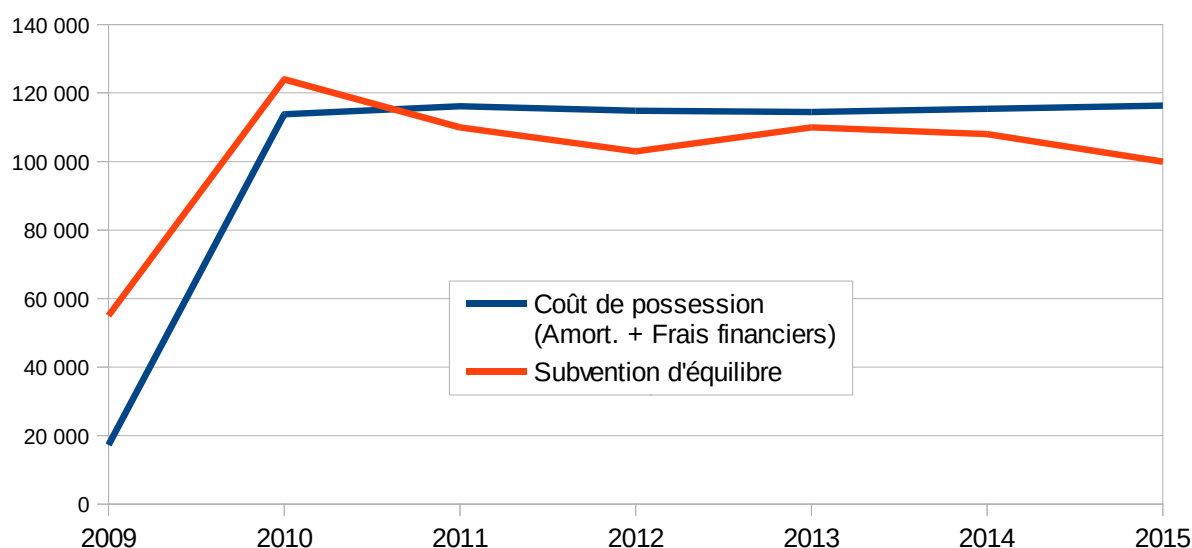


En 2010, la subvention d'équilibre avait été de 124 000 €. Elle était de 100 000 € en 2015.

Sur la même période, les recettes HT de location des salles ont progressé d'environ 31 000 €, passant de 38 000 € à 69 000 €.

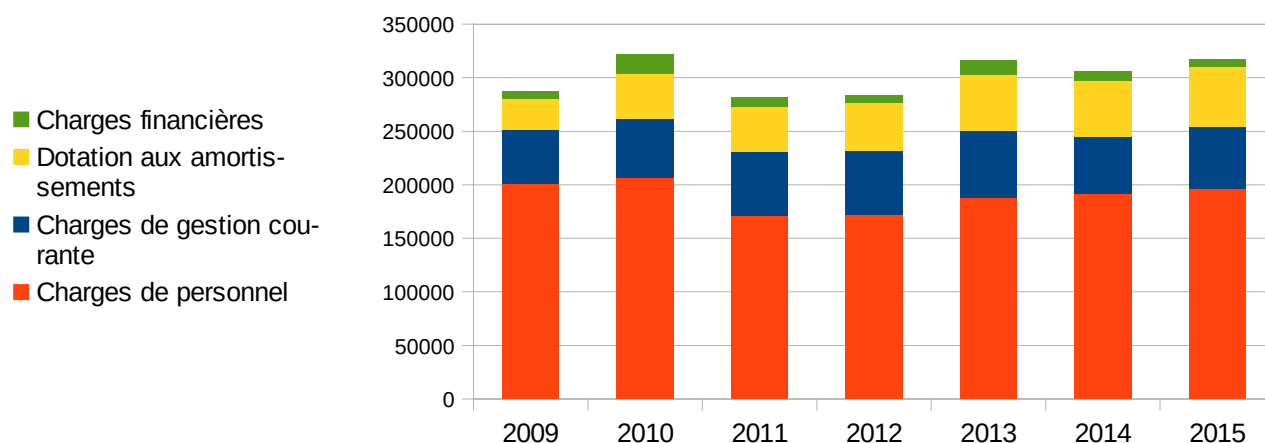
	Nombre de Particuliers	Nombre d'Entreprises	Recettes HT
2012	82	15	58 628
2013	71	13	56 552
2014	80	4	63 362
2015	68	8	69 369

L'écart entre la subvention d'équilibre et le coût de possession de l'équipement augmente petit à petit, montrant ainsi la progression de la part d'autofinancement de l'annuité d'emprunt par les recettes de location.

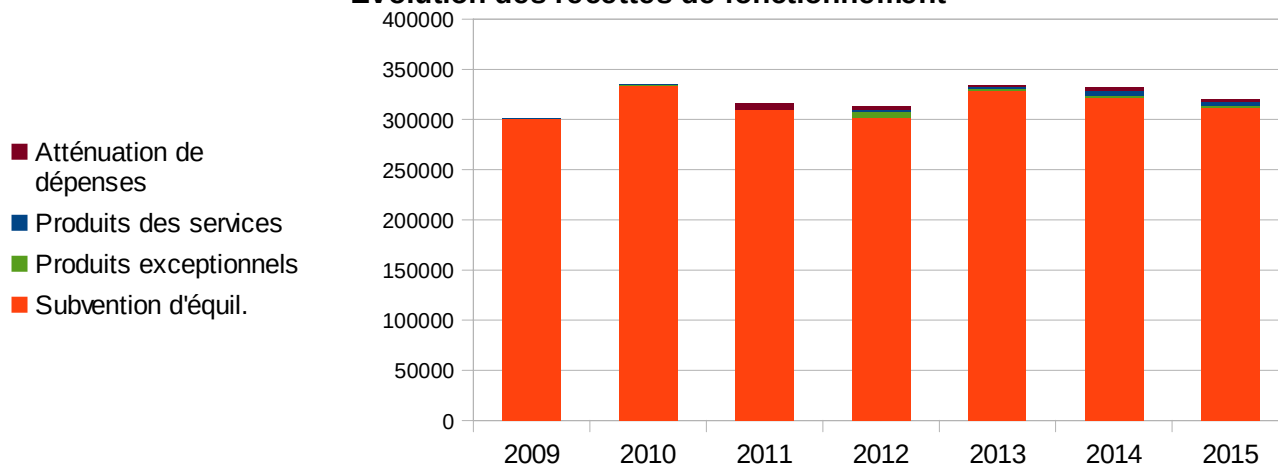


## D. Les transports

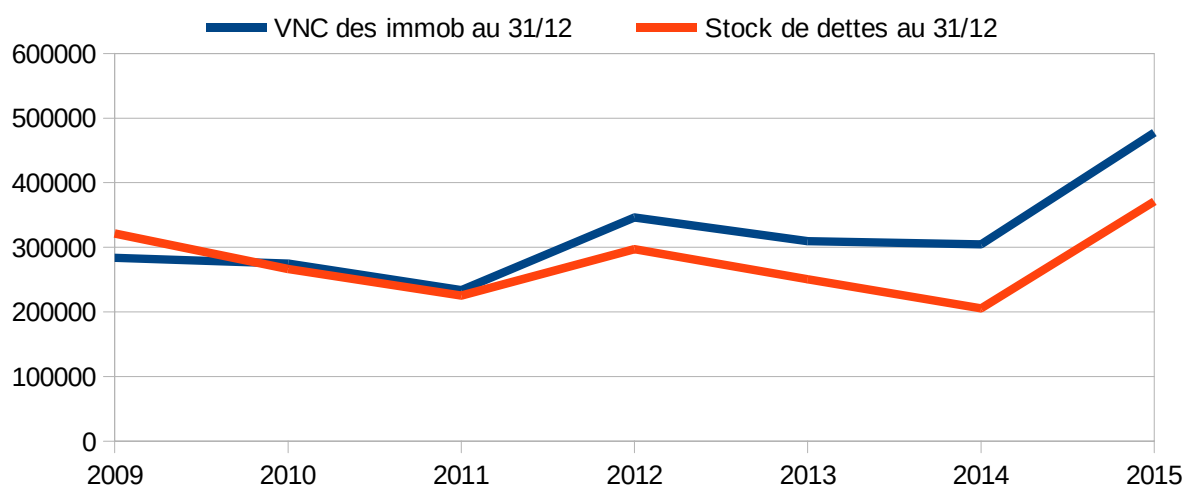
### Evolution des dépenses de fonctionnement



### Evolution des recettes de fonctionnement



Le budget des transports dispose de peu de recettes propres. L'équilibre est donc assuré par une subvention d'équilibre versée par le budget principal. Celle-ci varie depuis 2009 entre 300 000 € et 334 000 €.



Le financement des immobilisations, exclusivement du matériel roulant (bus et mini-bus), est principalement assuré par emprunt.



## E. ZAC du Palavezy

S'agissant d'un budget dont la vocation est l'aménagement d'une zone en vue de la commercialisation de terrains, la section de fonctionnement s'équilibre par la constatation de la valeur donnée aux terrains par les travaux réalisés.

Au 31/12/2015, la valeur totale des terrains aménagés était de 682 805 € entièrement financés par un prêt relais.

Les premières ventes interviendront en 2017 et permettront de rembourser en partie l'emprunt mobilisé.

Ci-dessous, le bilan du budget annexe tiré du compte de gestion du Trésorier au 31/12/2015.

ACTIF				PASSIF			
	31/12/2014	Opérations budgétaires 2015	31/12/2015		31/12/2014	Opérations budgétaires 2015	31/12/2015
3351 TERRAINS	548 100,00		548 100,00	1641 EMPRUNTS	600 000,00	300 000,00	900 000,00
3354 ETUDES	67 569,00	45 185,00	112 754,00				
33586 FRAIS FINANCIERS	10 786,03	11 164,72	21 950,75				
<b>Total Stocks</b>	<b>626 455,03</b>	<b>56 349,72</b>	<b>682 804,75</b>	515 Trésorerie passive*	26 455,03		
515 TRESORERIE *			217 195,25				
	<b>626 455,03</b>	<b>56 349,72</b>	<b>900 000,00</b>		<b>626 455,03</b>	<b>300 000,00</b>	<b>900 000,00</b>

## F. Production d'électricité

Lancé en 2015, l'objet de ce budget est de gérer les panneaux photovoltaïques installés sur la salle polyvalente.

La première année d'exploitation s'est soldée par un excédent de fonctionnement de 2 370 € pour des recettes conformes aux estimations, de 18 121 €.

Le coût des installations s'élève à 125 300 € qui ont été financés par un emprunt de 125 000 € souscrit fin 2014 au taux de 2,02 % sur 10 ans.

## G. Information sur les effectifs et la dette des budgets annexes

### EFFECTIF DES BUDGETS ANNEXES

	2012	2013	2014	2015
Camping	3,58	5,08	5,38	5,38
Cinéma	3	3	3,43	3,43
Astragale	1	1	1	1
Transports	4	5	4	4
ZAC du Palavezy	0	0	0	0
Production d'électricité	0	0	0	0
	<b>11,58</b>	<b>14,08</b>	<b>13,81</b>	<b>13,81</b>

### BUDGETS ANNEXES – CAPITAL RESTANT DÛ AU 31/12

	2012	2013	2014	2015
Camping	943 226	917 696	1 104 966	1 000 172
Cinéma	361 605	298 690	370 730	302 171
Astragale	1 077 328	1 013 143	956 737	870 938
Transports	415 413	354 490	295 587	452 724
ZAC du Palavezy	0	0	600 000	900 000
Production d'électricité	0	0	0	125 000
	<b>2 797 572</b>	<b>2 584 019</b>	<b>3 328 020</b>	<b>3 651 005</b>

En dehors des budgets de la ZAC du Palavezy et de la production d'électricité pour lesquels l'exploitation est construite de façon à financer prioritairement la dette contractée, le capital restant dû a baissé d'environ 170 000 € entre 2012 et 2015.

**BUDGETS ANNEXES  
CARACTERISTIQUES DE L**

	<b>2015</b>	
	Taux moy.	Durée moy.
Camping	3,83%	9 ans 1 mois
Cinéma	2,53%	4 ans 8 mois
Astragale	4,75%	7 ans 10 mois
Transports	3,93%	7 ans 6 mois
ZAC du Palavezy	0,75%	Non signif.
Production d'électricité	2,02%	9 ans 1 mois

## **CONCLUSION**

Le budget 2017 sera donc un budget contraint, fortement impacté par la réduction continue des engagements de l'État. Face à cette situation, des mesures de réduction des dépenses de fonctionnement sont engagées et seront poursuivies.

Aussi, les enjeux du budget primitif 2017 de la ville de Cournon-d'Auvergne passeront par le maintien des services publics de proximité de haute qualité à tarifs constants, par l'anticipation de la baisse progressive des dotations dont le processus de sortie de la DSU s'amorce dès cet exercice et par notre engagement à investir pour l'avenir.

Pour ce faire, nous aurons l'opportunité de recourir à l'emprunt avec des taux très faibles une dernière année et d'actionner modérément le levier de la fiscalité afin de maintenir les équilibres budgétaires.